



PRIX du CERCLE 2024 - RÈGLEMENT

Article 1

L'Adetem, association Loi 1901 qui regroupe plus de 1000 membres actifs, professionnels du marketing, organise un prix en association avec La Poste Solutions Business, récompensant le travail d'un étudiant qui contribue au **développement et à la connaissance du marketing client, relationnel ou digital**. Ce Prix du Cercle, initialement créé par Le Cercle Marketing Client, association Loi 1901, est géré par l'Adetem depuis la fusion entre les deux associations en octobre 2021.

Article 2

Ce Prix du Cercle 2024 est ouvert à tous les étudiants intéressés, quel que soit leur niveau d'études, dès lors que la **soutenance a eu lieu entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023**.

Le travail remis au jury pourra être de plusieurs natures : mémoire, rapport de stage, thèse, étude, avec un minimum de 50 pages.

Article 3

Le Prix du Cercle 2024 est doté, pour la catégorie « Grand Prix » d'une récompense de 800 €.

Le cas échéant une récompense complémentaire peut être accordé :

- Catégorie « Prix spécial du Jury »

Article 4

Composition du Jury 2024

Le Jury est en cours de constitution / validation et sa composition est susceptible de modification. Il sera présidé par Bernard Siouffi, qui l'a fondé en 1989.

Les décisions du Jury sont sans appel et ne sont pas sujettes à explications.

Article 5

Les étudiants intéressés devront envoyer leur travail, **accompagné d'un résumé de 20 à 30 lignes (en français) exposant les raisons du choix du sujet et les enseignements concrets tirés de ce travail**, en version numérique, accompagné de la fiche de renseignements téléchargeable sur le site de l'Adetem, au plus tard **le 30 mars 2024** à l'attention de :

Corentin Chevalier

corentin.chevalier@adetem.net

01.53.32.30.04

Article 6

L'étudiant autorise l'Adetem à mettre ses travaux, en totalité ou pour partie, à disposition de ses membres, sur tout support et notamment en ligne sur le site de l'Adetem.

Seuls les membres pourront consulter ces travaux dans les espaces qui leurs sont réservés mais toute utilisation complémentaire éventuelle fera l'objet d'une autorisation et d'une citation de l'auteur.

Si l'étudiant souhaite préserver la confidentialité de certaines informations, il en informera, via Corentin Chevalier, la Présidence du Jury. En cas d'accord sur la publication, par un tiers extérieur à l'Adetem, de tout ou partie du texte du travail présenté au Prix du Cercle, l'auteur réserve à l'Adetem l'organisation des accords avec d'éventuels éditeurs, et cela pendant deux ans à compter de la publication des résultats du Prix.

Article 7

La remise du prix aura lieu le mercredi 3 juillet 2024, sauf contrordre de la part de l'organisateur.